ORDRE DES AVOCATS
Avignon

VISITES DES LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTÉ

Établissements de santé mentale

Article L3222-4-1 du code de la santé publique

Rapport de visite concernant :

Centre Hospitalier de Montfavet – 2, avenue de la Pinède, 84140 AVIGNON

Rappel du cadre légal

Article 719 du code de procédure pénale : *« (...) les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les lieux où une personne est privée de liberté dans le cadre d'une procédure pénale ou administrative.*

(...) Les bâtonniers ou leur délégué spécialement désigné peuvent être accompagnés d'un avocat préalablement désigné au sein du conseil de l'ordre. Les conditions d'application du présent alinéa sont déterminées par décret en Conseil d'Etat. »

Article L3222-4-1 du code de la santé publique : *« Les députés et les sénateurs, les représentants au Parlement européen élus en France, les bâtonniers sur leur ressort ou leur délégué spécialement désigné au sein du conseil de l'ordre sont autorisés à visiter à tout moment les établissements de santé mentionnés à l'article L. 3222-1, dans les conditions prévues à l'article 719 du code de procédure pénale. »*

* * *

Date de la visite *: 15/09/2026*
(Date de la visite précédente : .....

Heures de visite : DÉBUT : 9h00 FIN : 12h30

Visite effectuée par *:*
Madame le Bâtonnier Anne-Cécile DUBOIS

Indiquez le nombre total de personnes présentes lors de la visite : _____

Avez-vous prévenu de votre visite ? ☒ OUI ☐ NON

Nom de la personne en charge de l'établissement :

Nom de l'adjoint ou des adjoints :

Nom et grade de la ou des personnes qui vous accompagnent au cours de la visite :

Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE LIEU VISITÉ

• La visite a-t-elle été inscrite dans le registre des passages ou tout document équivalent ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Avez-vous pu consulter les documents ou registres nécessaires aux vérifications utiles ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Capacité théorique totale : 670 (Lits et Places).

Nombre de patients présents le jour de la visite : Je n'ai pas eu le nombre de soins libres

Nombre de patients en soins sans consentement : (Pb de logiciel).
409

Nombre de patients en hospitalisation complète :
147

Nombre de patients en programme de soins : 262.

Répartition des patients admis sans consentement :

☒ décision du directeur (282) ☒ décision du représentant de l'État (286) ☒ décision judiciaire / pénale (96). (24).

☒ détenus, le cas échéant 3.

Nombre de patients en isolement lors de la visite :
5

Nombre de patients sous contention lors de la visite :
1

• L'effectif médical, infirmier et d'encadrement est-il complet et adapté à l'activité ?

☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER 50 % de postes pourvus (médecins).

• Des unités, chambres ou secteurs ont-ils été exclus de la visite ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

POINT DE VIGILANCE

• Présence de mineurs dans l'établissement ?

☒ OUI ☐ NON

(deux pages détachables sont consacrées à cette question – Pages 14 et 15)

Informations complémentaires :

EVENTUELLES ENTRAVES AU DROIT DE VISITE

• Refus ou retard d'accès au lieu ?

☐ OUI ☑ NON ☐ À PRÉCISER

• Restriction du nombre de visiteurs ?

☐ OUI ☑ NON ☐ À PRÉCISER

• Refus d'accès à une unité ou à une chambre d'isolement ?

☐ OUI ☑ NON ☐ À PRÉCISER

• Refus de consultation d'un document ou registre ?

☐ OUI ☑ NON ☐ À PRÉCISER

• Impossibilité de s'entretenir seul avec un patient ?

☐ OUI ☑ NON ☐ À PRÉCISER

• Interdiction du téléphone, d'un équipement connecté ou d'un appareil photographique ?

☐ OUI ☑ NON ☐ À PRÉCISER

En cas de restriction, auteur, motif invoqué, durée, périmètre et conséquences :

Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.

ADMISSION, STATUT ET RÉALITÉ DE LA PRIVATION DE LIBERTÉ

• Pour les patients examinés, le fondement juridique de l'admission est-il identifiable ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les décisions administratives ou judiciaires sont-elles présentes et datées ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les certificats médicaux requis sont-ils présents, datés et cohérents avec la mesure ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les décisions de maintien, de modification ou de réintégration sont-elles tracées ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients sont-ils matériellement empêchés de quitter l'unité ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les restrictions de sortie sont-elles individualisées, motivées et réévaluées ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une discordance entre le statut déclaré et la réalité des restrictions a-t-elle été constatée ? ☐ OUI ☒ NON ☐ À PRÉCISER

De façon générale, la décision fondant la privation de liberté est-elle vérifiable et accessible ?

INFORMATION DES PATIENTS ET ACCÈS AUX DROITS

• Le patient reçoit-il une information orale et écrite sur sa situation juridique et ses droits ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les motifs de la mesure, voies de recours et modalités de saisine du magistrat compétent sont-ils expliqués ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• L'information est-elle délivrée dans une langue comprise par le patient ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le recours à un interprète est-il possible et effectif ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les documents d'information sont-ils accessibles aux patients privés de leurs effets personnels ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les coordonnées de la Commission Départementale des Soins Psychiatriques (CDSP), du magistrat du siège du TJ compétent, de la commission des usagers et du Défenseur des droits sont-elles affichées ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients peuvent-ils formuler une réclamation de manière confidentielle ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les réclamations font-elles l'objet d'un enregistrement et d'un suivi ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les documents d'information sur les droits de recours sont-ils accessibles ?
☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires :

ACCÈS À L'AVOCAT ET AU JUGE

Accès :

• Les patients sont-ils informés de leur droit à l'assistance d'un avocat ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une liste d'avocats ou les modalités de désignation sont-elles accessibles ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La demande d'avocat est-elle transmise sans délai au greffe ou au barreau ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Locaux :

Existe-t-il un ou plusieurs locaux dédiés aux entretiens avec l'avocat ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Si oui, combien de locaux dédiés : .....

Les locaux dédiés sont-ils suffisamment dimensionnés pour permettre un entretien avocat-client, le cas échéant, avec un interprète ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Le local est-il suffisamment propre ? (Effritement des murs, odeurs pestilentielles, saleté des sièges, etc...)

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Le local est-il suffisamment isolé pour garantir le respect de la confidentialité visuelle et sonore de l'entretien ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

De façon générale, existe-t-il des informations permettant aux détenus un accès au droit effectif ? (dates et heures des consultations gratuites, affichages des tableaux des ordres d'avocats...)

Audience :

• L'avocat peut-il accéder à l'unité et rencontrer son client sans difficulté excessive ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient peut-il s'entretenir avec son avocat avant l'audience ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les audiences garantissent-elles la dignité, l'intelligibilité et la possibilité de s'exprimer ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Où se déroule l'audience ?
☐ tribunal ☒ salle dédiée ☐ visioconférence ☐ autre : .....

• En visioconférence, un échange confidentiel avec l'avocat est-il possible ?
☐ OUI ☐ NON ☒ À PRÉCISER

• Le patient peut-il s'entretenir avec son avocat après l'audience ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient peut-il facilement exercer son droit de recours ?
☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires :

CONDITIONS MATÉRIELLES ET DIGNITÉ

CHAMBRES, SANITAIRES ET HYGIÈNE

• Les chambres permettent-elles de préserver l'intimité des patients ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La literie, le mobilier, l'éclairage, le chauffage et la ventilation sont-ils satisfaisants ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient dispose-t-il d'un dispositif d'appel fonctionnel et accessible ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les sanitaires et douches sont-ils accessibles dans des conditions dignes ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Produits d'hygiène, vêtements propres et protections périodiques sont-ils disponibles ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les locaux sont-ils accessibles aux personnes en situation de handicap ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient bénéfice-t-il de vêtements civils autres qu'uniformes ou pyjamas ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires :

REPAS, EXTÉRIEUR, COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS

• Les repas, régimes médicaux et besoins particuliers sont-ils pris en compte ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients ont-ils un accès effectif à l'eau en dehors des repas ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• L'accès à l'air libre est-il quotidien et effectif ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients disposent-ils d'activités, de lecture, de télévision ou de moyens d'occupation adaptés ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients peuvent-ils téléphoner et recevoir des visites dans des conditions proportionnées ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER (Selon consignes médicales)

• Les restrictions de communication ou de visite sont-elles individualisées, motivées et réexaminées ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

↳ Selon l'état clinique -

Informations complémentaires :

SOINS, SECRET MÉDICAL ET CONTINUITÉ

• Les consultations médicales et infirmières se déroulent-elles à l'abri des regards et des écoutes ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une permanence des soins est-elle organisée 24h/24 ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les demandes urgentes d'un patient sont-elles traitées sans délai excessif ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les traitements, leurs finalités et effets indésirables sont-ils expliqués au patient ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La continuité des soins est-elle organisée lors d'un transfert ou d'une sortie ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Un accompagnement social est-il accessible aux patients ?

☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires :

ISOLEMENT ET CONTENTION

Point de vigilance prioritaire : l'isolement et la contention constituent des pratiques de dernier recours. Vérifier la nécessité, la proportionnalité, la motivation médicale, les durées, les renouvellements, la surveillance, la traçabilité et les conditions matérielles concrètes.

• Existe-t-il un protocole écrit relatif à l'isolement et à la contention ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les alternatives à la mesure sont-elles recherchées et consignées ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La mesure concerne-t-elle exclusivement un patient en hospitalisation complète sans consentement ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La décision est-elle prise et motivée par un psychiatre après évaluation du patient ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le motif caractérise-t-il un dommage immédiat ou imminent pour le patient ou autrui ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• L'heure de début, la durée, les renouvellements et l'heure de fin sont-ils tracés ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les durées et renouvellements respectent-ils le cadre légal ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Une surveillance médicale et soignante effective est-elle assurée et tracée ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le patient peut-il boire, manger, aller aux toilettes, recevoir ses soins et appeler un soignant ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La chambre d'isolement est-elle propre, ventilée, éclairée et dotée d'un appel fonctionnel ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• La vidéosurveillance, si elle existe, préserve-t-elle l'intimité du patient ?
☐ OUI ☑ NON ☐ À PRÉCISER

• Un entretien avec le patient est-il organisé après la levée de la mesure ?
☑ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Le registre de l'isolement et de la contention est-il complet et accessible ?

☒ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Informations complémentaires notamment au regard des signaux d'alerte : recours disciplinaire, automatisme, manque de personnel, absence de motivation individualisée, contentions hors isolement, mesures répétées ou prolongées, privation d'eau/repas/soins, surveillance non tracée etc …

ENTRETIENS AVEC LES PATIENTS

Conduire les entretiens, autant que possible, hors présence et hors écoute du personnel. Ne pas insérer de données nominatives dans le rapport ; distinguer les propos rapportés des faits personnellement constatés.

• Avez-vous pu échanger avec un ou plusieurs patients ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les entretiens ont-ils pu se tenir confidentiellement ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Les patients comprennent-ils le motif de leur hospitalisation et leurs droits ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Ont-ils pu joindre un avocat et s'entretenir avec lui ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Ont-ils compris la procédure devant le juge et les décisions rendues ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Ont-ils formulé des doléances relatives aux soins, aux locaux, aux communications ou aux mesures de contrainte ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

• Des violences, mauvais traitements ou pratiques préoccupantes ont-ils été allégués ou constatés ?

☐ OUI ☐ NON ☐ À PRÉCISER

Doléances anonymisées / constats :

PATIENTS MINEURS

Nombre de mineurs présents le jour de la visite : .....

Nombre de lits ou places dédiés aux mineurs : ...10.....

Les mineurs sont-ils accueillis dans des unités spécifiques (pédopsychiatrie) ?

☒ Oui ☐ Non

Les mineurs sont-ils parfois accueillis dans des unités pour adultes ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, préciser les circonstances et la fréquence :

.....Arrivée en urgence suite au passage d'urgence d'1 hôpital Général -

Statut juridique des mineurs hospitalisés ([1]) :

Nombre de mineurs en soins libres (sur demande des titulaires de l'autorité parentale ou du juge des enfants) : .....

Nombre de mineurs en soins sans consentement sur décision du représentant de l'État (SPDRE) : .....1.....

Nombre de mineurs confiés sur décision judiciaire (juge des enfants, déclaration d'irresponsabilité pénale) : .....

Mesures d'isolement et de contention concernant les mineurs

- Des mesures d'isolement ont-elles été prises sur des mineurs au cours des douze derniers mois ?
  ☒ Oui ☐ Non
  Si oui, préciser :
  - nombre de mesures : .....
  - durée moyenne : .....
  - durée maximale constatée : .....
- Des mesures de contention ont-elles été prises sur des mineurs au cours des douze derniers mois ?
  ☐ Oui ☒ Non
  Si oui, préciser :
  - nombre de mesures : .....
  - durée moyenne : ..3 semaines
  - durée maximale constatée : ..10 mois -
- Les mineurs isolés ou sous contention étaient-ils tous placés sous le statut de soins sans consentement (SPDRE ou décision judiciaire) ?
  ☐ Oui ☐ Non
  Si non, préciser les cas de mineurs en soins libres ayant fait l'objet de telles

[1] Le CGLPL rappelle que seuls les mineurs hospitalisés sur décision du représentant de l'État (SPDRE) ou sur décision judiciaire peuvent légalement faire l'objet de mesures d'isolement ou de contention.

mesures :

.....

Conditions matérielles et séparation des adultes

- Les mineurs sont-ils systématiquement séparés des patients adultes ?
  ☑ Oui ☐ Non
  Si non, préciser les situations constatées :
  .....
- Les locaux dédiés aux mineurs sont-ils adaptés à leur âge et à leur développement (chambres, espaces collectifs, activités, scolarité) ?
  ☑ Oui ☐ Non
  Observations :
  .....
- Les mineurs bénéficient-ils d'un suivi par une équipe spécialisée en pédopsychiatrie ?
  ☑ Oui ☐ Non

Information et droits des mineurs

- Les mineurs sont-ils informés de leur statut (soins libres / soins sans consentement) et de leurs droits ?
  ☑ Oui ☐ Non
- La notification de la décision d'admission en soins sans consentement est-elle systématique à partir de 13 ans, comme le recommande le CGLPL ?
  ☐ Oui ☐ Non
  Si non, préciser :
  .....
- Les mineurs et leurs représentants légaux sont-ils informés des voies de recours devant le magistrat du siège ?
  ☑ Oui ☐ Non

Observations particulières sur les mineurs

Equipe mobile va se mettre en place pour tous les mineurs hospitalisés en service adultes avant la fin de l'année.

Projet : création d'une unité 16/25 ans.

DOCUMENTS ET REGISTRES CONSULTÉS

☐ registre des admissions en soins sans consentement
☐ décisions administratives / judiciaires
☐ certificats médicaux
☒ registre isolement-contention
☐ registre des réclamations
☐ registre des incidents / événements indésirables
☐ règlement intérieur
☐ livret d'accueil
☒ notices relatives aux droits
☒ protocole isolement-contention
☒ procédure d'accès à l'avocat
☒ procédure de notification des décisions
☒ éléments relatifs aux audiences

Documents refusés ou non accessibles :

.....

ACTIONS DU BÂTONNIER À L'ISSUE DE LA VISITE

☐ demande d'explications à la direction
☐ courrier de recommandations
☐ nouvelle visite
☐ signalement au procureur
☐ information du magistrat compétent
☐ information de l'ARS
☐ saisine / information de la CDSP
☐ autre : .....
Mesures prises ou envisagées :
.....

Tout au long de la visite, il est recommandé de prendre des photos des lieux.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Appréciation générale :

☒ satisfaisante ☐ améliorations nécessaires ☐ préoccupante ☐ signalement immédiat nécessaire

Constats principaux et recommandations :